

## AUGMENTATIONS

CLAUSE DE REVOYURE NAO : 5 JUILLET 2023

Comme prévu lors des négociations (NAO) de décembre, les organisations syndicales retrouvent la Direction pour une négociation sur les salaires (entre autre). **Pour la CGT, l'augmentation de mars, avec 4% de la masse salariale, n'est pas suffisante** compte tenu d'une **inflation moyenne de 6%** ces derniers mois ; et même **+13,6% pour l'alimentation** seule prévue pour juin ! Et surtout pour **11 % des salariés** du Groupe ayant eu une **augmentation inférieure à 3%**, sans compter les **208 salariés** qui ont eu un **RIS à zéro**.

**Nous demandons 120 €**

**d'augmentation mensuelle pour TOUS en août 2023**

- Compte tenu du taux de **l'inflation** depuis novembre 2022 **avec un pic à 6.3%** en février, et en moyenne **au-dessus de 5 %** (5.78% entre juillet 2022 et juin 2023),
- Compte tenu de la **non-revalorisation des points d'indice**,
- Compte tenu de l'augmentation du plafond annuel de la sécurité sociale à 3 666 €/mois, soit **une augmentation de 6,9 % des cotisations salariales**, (+**16.42€** pour un salaire de 4000€)
- Compte tenu de l'absence de prise en charge, à ce jour, des **frais récurrents liés à l'exercice du télétravail** (repas, énergie, abonnement internet, etc. ),
- Malgré la prime transport de 150 € pour certains, **inférieure à nos attentes (400€)**,
- Malgré les augmentations des indemnités de frais KM, **inférieures à nos attentes**,
- Malgré l'augmentation du FMD à 500€ (**possible 700€**)

La négociation Annuelle Obligatoire, concerne aussi :

<p><b><u>Restaurant d'entreprise</u></b> LA CGT demande : La revalorisation de la subvention <b>RIE de 0.60 cts à 1€.</b></p>	<p><b><u>MISSIONS</u></b> LA CGT demande : Revalorisation des remboursements de frais de repas de <b>28 à 30 €</b></p>	<p><b><u>PRIMES</u></b> LA CGT demande : Revalorisation de toutes les <b>Primes de sujétion de + 4%</b></p>
<p><b><u>SALAIRES</u></b> LA CGT demande : Un traitement « hors RIS » des ajustements des salaires constatés inférieurs ou = au marché (&lt;35a)</p>	<p><b><u>PIGISTES/CDDU</u></b> LA CGT demande : De proposer <b>des postes en CDI à ces salariés</b> occupants principalement ces postes toute l'année</p>	<p><b><u>UKRAINE</u></b> LA CGT demande : Un traitement « hors RIS » des <b>Primes exceptionnelles</b> pour les salariés qui se sont rendus en 2023, dans ces zones difficiles.</p>

**CONTACTEZ-NOUS : au 06.99.80.09.84 ou par email : [syndicat.cgtf1@laposte.net](mailto:syndicat.cgtf1@laposte.net)**